



Ecoles publiques de Charavines.

Modalités d'ouverture à compter du 11 mai 2020

Le présent projet d'ouverture des écoles publiques de Charavines a été rédigé conjointement par les équipes enseignantes et la commune. Il a pour objectif de vous proposer le cadre le plus sécurisé possible pour que vous puissiez envisager un retour à l'école de vos enfants dans les meilleures conditions. Nous vous invitons à le lire attentivement.

**Suite à cette lecture nous vous demandons de nous faire part de votre décision par mail avant :
Le mercredi 6 mai à minuit.**

Ecole maternelle : ce.0382765z@ac-grenoble.fr

Ecole élémentaire : ce.0380284c@ac-grenoble.fr

A défaut par téléphone :

Ecole maternelle : 04 76 06 61 29

Ecole élémentaire : 04 76 55 74 40

Pour les accueils périscolaires (voir les nouvelles modalités dans le document) vous devrez procéder aux inscriptions par l'intermédiaire du portail internet habituel ou à défaut à l'accueil en mairie :

Téléphone mairie : 04 76 06 60 09

mairie@mairie-charavines.fr

Afin de pouvoir organiser sereinement le fonctionnement de l'école, votre décision doit être inchangée jusqu'à la fin du mois de mai. Un point d'étape après l'ouverture des écoles sera réalisé fin mai. Vous pourrez éventuellement réexaminer votre décision à compter du 1^{er} juin.

Certains élèves sont accueillis prioritairement : ceux dont les parents ont un emploi en lien avec le traitement de la crise, les enfants d'enseignants, d'ATSEM et de travailleurs sociaux. Merci d'indiquer vos besoins en fonction de ces professions.

Pourquoi ouvrir l'école ?

L'annonce par le Président de la République de l'ouverture des écoles à partir du 11 mai suscite de nombreuses interrogations et inquiétudes. Pourquoi ne pas attendre septembre après les vacances scolaires ? Pourquoi d'abord les écoles primaires ? Devons-nous risquer la santé de nos enfants uniquement pour permettre à l'économie de redémarrer ? ...

Si les équipes enseignantes et la commune proposent une réouverture progressive des écoles publiques de Charavines, c'est d'abord car nous sommes convaincus que nos enfants autant que notre pays ont besoin de l'école !

Nous le savons désormais, nous allons probablement devoir vivre pendant des mois avec ce risque de retour de l'épidémie, tant qu'il n'y aura ni vaccin, ni capacité massive à tester la population, ni immunité collective suffisante. Il n'est pas concevable de perpétuer le schéma de « classe à la maison » prévalant pendant le confinement pendant encore des mois, voire l'équivalent d'une année scolaire complète. Les enseignants et vous-mêmes parents, vous avez réalisé ce que vous avez pu pour maintenir un minimum de continuité pédagogique. Chacun sent bien toutefois qu'une telle organisation ne saurait durer sans mettre durablement à mal la scolarité et plus largement l'éducation des enfants. L'avenir de nos enfants passe par l'école.

Ces quelques semaines de scolarité d'ici les vacances d'été, même dans des conditions très particulières, permettront à vos enfants de renouer avec tout ce que l'école apporte, l'enseignement mais aussi la vie collective et sociale. Elles permettront aussi aux enseignants et à la commune de construire avec vous une organisation scolaire et périscolaire durable et la plus satisfaisante possible pour la rentrée de septembre 2020.

Le volontariat.

Le Président de la République et le 1^{er} Ministre l'ont indiqué : la reprise de l'école est organisée sous le régime du volontariat. Cette liberté de choix des parents sera bien sûr respectée à Charavines. **L'esprit dans lequel travaillent les enseignants et la commune est cependant de vous proposer le cadre le plus sécurisant possible de façon à ce que tous les enfants puissent retrouver le chemin de l'école.** Officiellement la reprise de l'école est motivée par le fait que cette rupture scolaire est préjudiciable, notamment aux élèves les plus en difficulté ou aux enfants des familles les plus éloignées de l'institution scolaire. Mais nous constatons tous que dans les faits le choix des parents ne sera pas le plus souvent dicté par une appréciation de l'impératif scolaire pour leur enfant, mais par leur perception du risque et par leur capacité à le vivre, et par la réalité de leurs contraintes professionnelles ou financières.

L'école s'adresse à tous et doit s'adresser à tous. Ce sont cette conviction et cette volonté qui conduisent enseignants et commune à vous proposer l'organisation suivante.

Les principes de la proposition d'organisation :

> **Une organisation sécurisée et sécurisante permettant à tous les parents d'envisager le retour progressif à l'école**, sans avoir à inventer des critères autres que sanitaires forcément contestables de sélection des enfants autorisés ou non à fréquenter l'école.

> **Une organisation juste, valable pour tous les enfants** : c'est un des fondements de l'Ecole de notre République.

> **Une organisation pédagogique homogène qui limite pour les enseignants d'avoir à gérer une double filière scolaire** : des élèves en classe, des élèves à la maison, des élèves encore ailleurs... ce qu'ils ne pourront pas faire durablement.

> **Une organisation cohérente entre temps scolaires et temps périscolaires** : les accueils périscolaires, nécessairement aménagés et avec une remise en place progressive, devront présenter le même niveau de sécurité sanitaire que les temps scolaires.

L'organisation des classes en petits effectifs.

Les enfants ne vont pas retrouver l'école telle qu'ils l'ont connue. L'obligation de respecter les gestes barrières et la distanciation physique va considérablement transformer la forme des enseignements mais aussi la vie collective au sein des écoles. La préoccupation partagée par les enseignants, par les élus et par les agents communaux est de préserver une ambiance rassurante et chaleureuse malgré la prise en compte des contraintes sanitaires. C'est pourquoi il est proposé de découper les classes en sous-groupes de petits effectifs – 10 enfants au maximum, le plus souvent 7 ou 8 -. Ce format permettra aux enseignants de compenser la rigidité du cadre par une très grande disponibilité d'écoute et d'échange auprès de chaque enfant et d'instaurer dans les classes une ambiance pleinement sécurisante.

> **Selon les niveaux, les classes seront divisées en trois ou en quatre groupes, de façon à retrouver un effectif adapté aux exigences sanitaires et à l'âge des enfants. Autrement dit, les enfants ne viendront pas à l'école tous les jours, mais tous les trois ou quatre jours.**

Le tableau ci-dessous présente l'organisation pour chacune des classes :

Ecole maternelle

Niveaux	Enseignants	Effectifs	Nombre de groupes*	Effectif par groupe
PS MS	Sophie Beaugeard	26	4	6 ou 7
MS GS	Walter Cutilo	22	3	7 ou 8
GS	Sandrine Costa-Roch	22	3	7 ou 8

Ecole élémentaire

Niveaux	Enseignants	Effectifs	Nombre de groupes*	
CP	Florence Braisaz	23	3	7 ou 8
CE1	Maryline Sappaly	26	3	8 ou 9
CE2	Marion Borella	22	3	7 ou 8
CM1	Anthony Nobile	29	3	9 ou 10
CM2	Dominique Moreau	21	3	7

*NB. Ce découpage sera éventuellement revu après prise en compte des retours des familles.

Sur le plan pédagogique nous retrouvons ainsi un schéma où un jour les élèves bénéficient d'un enseignement en présence de l'enseignant, et à la fin de cette journée repartent avec des consignes et des propositions de travail scolaire pour les journées suivantes jusqu'au retour en classe, et ainsi de suite. **Tous les enfants bénéficient du même cadre scolaire.**

> **Le découpage des sous-groupes tiendra compte des fratries :** Autant que possible les enseignants veilleront en définissant les sous-groupes à ce que les enfants d'une même famille fréquentent l'école les mêmes journées.

> **La disposition des classes sera organisée de façon à optimiser les distances entre les différents élèves.** Chaque table ne sera utilisée que par un seul élève à l'école élémentaire, ou le même groupe d'élèves à l'école maternelle. Un plan de classe sera établi pour favoriser l'installation autonome des élèves en fonction de leur âge.

L'organisation de la vie scolaire : des classes « étanches ».

> **Pour éviter tout enchaînement de contamination, le fonctionnement des classes les unes par rapport aux autres est complètement étanche :** pas de croisements de circulation ou de partages de locaux (hormis les sanitaires, voir plus loin).

> **Ce principe d'étanchéité des classes prévaut aussi bien pour les temps scolaires que les temps périscolaires.** Que ce soit le matin, le midi ou le soir, chaque enfant est accueilli en périscolaire dans sa salle de classe. Un agent communal sera dédié à chacune des classes.

> **Mise en œuvre du principe d'étanchéité des classes :**

- l'accès aux classes se fait par des entrées différentes : à l'école élémentaire, chaque classe dispose de sa propre entrée, à l'école maternelle trois entrées seront utilisées, chaque classe disposera de sa propre entrée (voir le détail plus loin) ;
- les récréations seront organisées selon des horaires décalés et selon un découpage des espaces extérieurs de façon à ce que les enfants de deux classes différentes ne fréquentent pas les mêmes lieux aux mêmes moments ;
- les équipements habituellement communs (par exemple les aires de jeu, la salle informatique...) ne seront pas accessibles ;
- lors de l'accueil à l'école élémentaire, le matin ou en début d'après-midi, des files d'attente seront matérialisées au sol au droit des entrées extérieures de chacune des classes ;
- lors de l'accueil à l'école maternelle, les élèves seront accueillis et pris en charge par les enseignants et ATSEM aux différentes entrées dévolues pour chacune des classes ; la restitution des enfants aux parents en fin de demi-journée ou journée obéira à la même organisation ;
- dans les deux écoles les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'école pour l'accueil scolaire : à l'école élémentaire les parents devront rester à l'extérieur de l'enceinte scolaire (et repartir sitôt que l'enfant a passé le portail) ; à l'école maternelle les parents se présentent devant l'entrée correspondant à la classe de leur enfant, que ce soit pour amener ou pour récupérer leur enfant ;
- pour les accueils périscolaires les parents pourront accompagner les enfants jusqu'aux portes des classes d'accueil et attendre que l'agent communal prenne en charge leur enfant.

Les accueils périscolaires.

> **Les accueils périscolaires seront organisés selon le même découpage des groupes que les classes.**

- les accueils périscolaires seront organisés dans chacune des classes ;
- **la restauration : les enfants déjeuneront dans les classes, avec des repas tirés des sacs fournis par les parents et n'exigeant ni réchauffage, ni réfrigération ; tout le nécessaire (couverts, gourdes, serviette...) sera fourni par les parents ;**
- comme pour les récréations, les sorties extérieures pendant les accueils périscolaires se feront selon des horaires décalés et un découpage des espaces de façon à ce que les enfants de deux classes différentes ne fréquentent pas les mêmes lieux aux mêmes moments ;
- toutes les animations et activités proposées prendront en compte les exigences de distance physique : pas de contacts, pas d'utilisation de matériels à disposition de tous... etc

> **les horaires du périscolaire : dans un premier temps les accueils périscolaires vont ouvrir avec des horaires réduits.**

A l'école maternelle le matin à partir de 8h et le soir jusqu'à 17h30 ;

A l'école élémentaire le matin à partir de 8h et le soir jusqu'à 18h.

Ces dispositions seront éventuellement aménagées au fur et à mesure que la commune sera en mesure d'en avoir durablement les moyens.

> **L'accès aux accueils périscolaires nécessite une démarche d'inscription** préalable selon les conditions habituelles : portail d'inscription ou accueil en mairie.

Téléphone mairie : 04 76 06 60 09

mairie@mairie-charavines.fr

> **Les accueils périscolaires sont gratuits jusqu'aux vacances scolaires d'été.**

> **Les mercredis.** Dans l'immédiat : pas d'accueil de loisirs les mercredis. Un accueil spécifique sera mis en place pour les enfants de soignants ou d'enseignants. Repas tirés du sac.

> **L'été.** La commune est actuellement en attente des dispositions requises pour décider de l'ouverture ou non d'un accueil de loisirs cet été.

Un cadre sanitaire renforcé.

> **Réorganisation de l'entretien courant des écoles** (outre l'entretien réalisé la semaine qui précède).

- deux nettoyages systématiques des tables des élèves et des enseignants, après le repas et le soir ;
- à l'école maternelle retour à l'organisation avec trois ATSEM à temps complet pour favoriser le respect de tous les gestes barrières ;
- à l'école élémentaire un agent communal dédié en permanence à l'accompagnement des enfants se rendant aux sanitaires (rappel des "gestes barrières") et à l'entretien continu de ces derniers ;
- pour les adultes (enseignants et agents communaux) : un distributeur automatique de gel ;
- protocole renforcé pour le ménage du soir : horaires augmentés pour l'entretien des salles.

Amener ou venir chercher votre enfant : organisation des accès.

Les horaires scolaires habituels ne changent pas.

Ecole maternelle

Niveaux	Enseignants	Amener ou venir chercher votre enfant pour le TEMPS SCOLAIRE	Amener ou venir chercher votre enfant pour le TEMPS PERISCOLAIRE
PS MS	Sophie Beugeard	Passer par le portail rouge puis dans la cour porte arrière centrale	A la porte de la classe de votre enfant en passant par le portail rouge puis la porte arrière centrale
MS GS	Walter Cutilo	Porte latérale droite côté rue Principale	A la porte de la classe de votre enfant en passant par la porte latérale droite côté rue Principale
GS	Sandrine Costa-Roch	Porte centrale côté rue Principale	A la porte de la classe de votre enfant en passant par la porte centrale côté rue Principale
Pour tous		Respectez les distances dans la file d'attente. L'enseignant ou l'ATSEM de la classe de votre enfant viendra le chercher pour le conduire en classe ou vous conduira l'enfant en fin de demi-journée.	Respectez les distances dans la file d'attente. Un agent communal accueillera votre enfant (le matin) ou vous le remettra en fin d'accueil du soir.

Dans tous les cas : Pas d'attroupements à l'extérieur des écoles. Respectez les distances.

Ecole élémentaire

Niveaux	Enseignants	Amener ou venir chercher votre enfant pour le temps scolaire	Amener ou venir chercher votre enfant pour le temps périscolaire
CP	Florence Braisaz	Vous ne pouvez pas entrer dans la cour. Votre enfant doit rejoindre immédiatement sa classe sans passer par le hall, mais en passant par les accès extérieurs. Mêmes circulations en fin de demi-journée.	Vous pouvez accompagner votre enfant ou venir le chercher à la porte de sa salle de classe. Un agent communal accueillera votre enfant (le matin) ou vous le remettra en fin d'accueil du soir.
CE1	Maryline Sappaly		
CE2	Marion Borella		
CM1	Anthony Nobile		
CM2	Dominique Moreau		

Dans tous les cas : Pas d'attroupements à l'extérieur des écoles. Respectez les distances.

Une ouverture progressive.

> Pour permettre à chacun (parents, enfants, enseignants, agents communaux...) de s'approprier sereinement les contraintes de cette nouvelle organisation il est essentiel que l'ouverture soit progressive. L'organisation en sous-groupes permettra déjà de ménager une progressivité. Par ailleurs toutes les classes ne reprendront pas en même temps à l'école élémentaire du fait de l'importance des effectifs.

Le tableau ci-dessous présente le calendrier de reprise classe par classe.

Ecole maternelle

Niveaux	Enseignants	Date de reprise pour le 1 ^{er} groupe de chaque classe
PS MS	Sophie Beugeard	14 mai
MS GS	Walter Cutilo	14 mai
GS	Sandrine Costa-Roch	14 mai

Ecole élémentaire

Niveaux	Enseignants	Date de reprise pour le 1 ^{er} groupe de chaque classe
CP	Florence Braisaz	14 mai
CE1	Maryline Sappaly	25 mai
CE2	Marion Borella	25 mai
CM1	Anthony Nobile	25 mai
CM2	Dominique Moreau	14 mai

La composition des différents sous-groupes des classes vous sera communiquée par les enseignants dans un second temps.

A penser avant d'amener votre enfant à l'école.

> Pour tous les élèves :

- Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ à l'école : en cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C) l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.
- **Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.**
- Les enfants doivent disposer de leur propre matériel courant : trousse, crayons, gommes...
- Les enfants doivent disposer de mouchoirs en papier jetables.
- Les enfants doivent disposer d'une gourde remplie.

Si l'enfant ne respecte pas les gestes barrières et les règles sanitaires obligatoires, cela risque de compromettre sa présence à l'école.

Accompagnement scolaire.

> **Aider les élèves en difficulté.** Il est probable que la longue période de confinement et « classe à la maison » ait conduit certains élèves à accumuler du retard. C'est entre autres l'un des enjeux de cette réouverture des écoles que de permettre de repérer au plus vite ces situations et de construire les accompagnements nécessaires. Dans un premier temps équipes enseignantes et commune sont mobilisées pour reconstruire le cadre scolaire pour tous. Mais

au fil des prochaines semaines nous travaillerons à proposer des réponses adaptées pour les élèves les plus en difficulté.

Concilier éducation des enfants et obligations professionnelles.

> « **Mon enfant ne va pas à l'école tous les jours, mais moi je dois travailler tous les jours, comment faire ?** ».

Notre société va être globalement confrontée à cette difficulté.

Les ajustements vont devoir s'opérer à de multiples niveaux :

- au niveau national : quels dispositifs de chômage partiel ou autres modalités d'indemnisation seront mis en place pour prendre en compte les situations où les parents ne pourront plus tenir leurs emplois habituels du fait de la nouvelle organisation scolaire ?

- au sein de l'Education Nationale : allons-nous vers une généralisation progressive de classes à petits effectifs, et donc une augmentation du nombre des enseignants, et à terme, pour les communes, la construction et/ou l'agrandissement de locaux ?

- au sein des entreprises, quelles vont être les obligations et/ou incitations en matière d'aménagement des horaires de travail, de développement du télétravail ?

- au sein des familles quand cela est possible ;

- au sein des collectivités locales par l'offre de services d'accueils périscolaires et extrascolaires adaptés à cette nouvelle donne, mais quels seront les moyens alloués aux communes pour qu'elles puissent supporter un tel transfert de charges ?

Mais tout cela va prendre du temps et à ce jour équipes enseignantes et communes évoluent en pleine incertitude.

Dans l'immédiat les enseignants ont pour consigne de prendre en compte prioritairement les situations des enfants des soignants et des enseignants, justement pour que ces derniers puissent accueillir les élèves dans les écoles. Mais d'ores et déjà nous savons que la question va très vite se poser pour d'autres catégories de professionnels. Par exemple les agents de la petite enfance : pour que les crèches ouvrent il faudra bien que ces agents puissent travailler et trouver une solution pour l'accueil de leurs propres enfants.

Les prochaines semaines d'ici les vacances d'été vont justement permettre de repérer et de faire remonter toutes ces situations et de réfléchir aux meilleures façons de les prendre en compte si cette situation devait encore durer pour l'année scolaire 2020-21.

Concernant la commune nous chercherons au plus vite à reconstituer un niveau de service périscolaire et extrascolaire adapté aux besoins des habitants et à ce nouveau contexte, mais cela appellera d'importants moyens. Vous serez associés à cette réflexion.

RAPPEL : Suite à la lecture de ce document nous vous demandons de nous faire part de votre décision par mail avant : le mercredi 6 mai à minuit.

Ecole maternelle : ce.0382765z@ac-grenoble.fr

Ecole élémentaire : ce.0380284c@ac-grenoble.fr

A défaut par téléphone :

Ecole maternelle : 04 76 06 61 29

Ecole élémentaire : 04 76 55 74 40

Pour les accueils périscolaires vous devez procéder aux inscriptions par l'intermédiaire du portail internet habituel ou à défaut à l'accueil en mairie. 04 76 06 60 09 mairie@mairie-charavines.fr